

## Communiqué de presse

### Rapport d'activité 2023

03 juillet 2024

## La CRE publie son rapport d'activité pour l'année 2023

**La Commission de régulation de l'énergie (CRE) publie son rapport d'activité pour l'année 2023. Ce rapport reflète les efforts soutenus des équipes de la CRE pour protéger les consommateurs, structurer un marché de l'énergie européen et des marchés nationaux garants d'un approvisionnement énergétique sûr et promouvoir la transition vers des énergies plus propres.**

La CRE a joué un rôle essentiel pendant la sortie progressive de la crise énergétique en 2023 en poursuivant la mise en place des mécanismes de protection pour les consommateurs, tout en veillant à maintenir la sécurité d'approvisionnement et la stabilité du marché.

Tirant des enseignements de la crise, la CRE a travaillé activement avec ses homologues à la refonte du marché énergétique européen et à décliner ses principes sur le marché national. Un profond travail a notamment été effectué pour transformer le marché de l'électricité afin de mieux protéger les consommateurs, renforcer le marché de gros pour limiter la volatilité des prix et encourager les investissements dans les modes de production bas-carbone.

La Commission de régulation de l'énergie a également contribué au développement des énergies renouvelables dans le système énergétique français en instruisant des appels d'offres pour 6 GW de capacités cumulées de projets ENR, un record symbolique du dynamisme de ces filières en France. La CRE participe en parallèle aux modalités de soutien pour les filières renouvelables, favorisant ainsi leur développement. Fidèle à sa mission de régulation des réseaux, la CRE est au cœur des réflexions portant sur les infrastructures électriques et gazières afin de faire face à l'intégration des nouvelles sources d'énergie.

Enfin, la CRE travaille aux renforcements des exigences pour les fournisseurs d'énergie en définissant un cadre de règles prudentielles, garantissant leur solidité financière et leur transparence.

Emmanuelle Wargon, présidente de la commission de régulation de l'énergie : « *La sortie de la crise énergétique marque un tournant positif pour notre secteur. La réforme du marché européen et les marges de manœuvre ouvertes sur le marché français représentent une opportunité majeure pour accélérer la transition vers un mix énergétique plus durable tout en renforçant la protection des consommateurs.* »

[Pour plus d'informations, consultez le rapport complet sur notre site web.](#)

La CRE est une autorité administrative indépendante créée le 24 mars 2000 en application de la directive européenne adoptée par le parlement de l'Union le 11 décembre 1996. Elle veille au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz en France, au bénéfice de tous les consommateurs. Elle régule les réseaux de gaz et d'électricité qui sont des monopoles. Elle participe à la construction du marché intérieur européen de l'énergie. Enfin, elle met en œuvre certains dispositifs de soutien aux énergies renouvelables en instruisant les appels d'offres. Elle promeut des valeurs de transparence, d'indépendance et d'impartialité.

Contacts presse : [presse@cre.fr](mailto:presse@cre.fr)

Suivez-nous !